



**SYNDICAT SOLIDAIRE UNITAIRE DEMOCRATIQUE  
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS  
AGENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS  
DU SDIS DE LA GIRONDE**

Tél. : 05.56.99.81.18 poste 4854  
Portable : 07.60.19.83.88  
Fax : 05.56.99.81.72

56, cours du Maréchal Juin  
33000 BORDEAUX  
Email : [sudsdis33@free.fr](mailto:sudsdis33@free.fr)

**Bordeaux, le 15/12/2021**

Monsieur le Contrôleur Général,

Le lundi 13 décembre fut marqué par un triste record d'attente au SAU. Même si les organisations syndicales connaissent votre franche détermination dans le règlement de ce dossier, la situation devient malheureusement intolérable.

De plus, ce même jour, deux équipages de Sapeurs-pompiers ont été victimes dans la nuit de guet-apens et les cibles de tirs de mortiers d'artifices d'une grande dangerosité entraînant notamment une ITT, sans compter le stress et la détresse psychologique affectant l'ensemble de nos collègues.

Notre organisation syndicale, fidèle au principe de toujours proposer si elle dénonce des faits, ne peut rester silencieuse face aux attaques violentes délibérées de nos collègues Sapeurs-pompiers.

Ainsi, nous vous demandons à la veille des fêtes de fin d'année, synonyme de période particulièrement sensible pour nos équipages en intervention, de définir en collaboration avec le CHS et le GOP certaines procédures dans un objectif commun : assurer la sécurité du travailleur au travail.

En nous appuyant sur des procédures opérationnelles existantes et face au délai extrêmement court dont nous disposons, nous vous proposons :

*Celui qui se bat peut perdre... celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu!*





1. Une gestion prévisionnelle des violences urbaines par le CTA-CODIS par une classification de niveaux de "Risque Violence".
2. Définir des ZS « ZONES SENSIBLES », véritable aide décisionnelle pour les différents acteurs (CTA-CODIS et CIS).
3. Adaptation du départ en fonction de la qualification (départ simple ou constitué ou présence des forces de l'ordre avant de pénétrer dans la ZI en Zone Sensible).
4. Suite à la prise d'appel, concertation avec les forces de l'ordre pour la confirmation de la classification du niveau de "Risque Violence".

La conduite opérationnelle à tenir lors des interventions en question pour protéger le personnel et les remontées d'informations, conformément à la note de la DGSCGC du 27/12/2017, pourront être étudiées en début d'année.

Pour finaliser ce dossier, une formation des agents avec notamment l'expertise de notre intervenant extérieur, ex-membre d'une unité d'élite des forces de l'ordre, responsable de la formation des situations conflictuelles serait une plus-value bénéfique et bienvenue. Cette formation donnera aux agents une meilleure compréhension des risques de violence et leur permettra d'apporter la meilleure et la plus rassurante réponse à ces situations très complexes.

Restant à votre disposition,

Le bureau Sud Sdis 33,  
Leopold Emery

*Celui qui se bat peut perdre... celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu!*

